

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cathy Villemure

<https://www.cadre21.org/membres/83fb328882d7d559defe0d9e>

Date d'obtention : 2025-09-19 13:14:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a dorénavant un moyen d'agir rapidement lorsqu'une situation sexto se présente. Que les jeunes impliqués sont protégés et pris en charge immédiatement lorsqu'il y a un dévoilement de situation de transfert d'images à caractère sexuelles. Qu'il y a un cadre et une uniformisation des interventions ce qui rends les procédures plus efficaces. Que seul un intervenant ayant suivi et réussi la formation peut utiliser la trousse sexto. Ne JAMAIS consulter les images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai maintenant outillée de manière à faire face à une telle éventualité. Je connais aujourd'hui l'existence d'une grille de questions à poser aux élèves concernés de tel manière que la prise en charge sera rapide du fait même, éviter davantage la propagation des photos afin d'éviter des conséquences aggravantes. Cette formation m'aura permis de comprendre que les conséquences sont présente pour toutes les personnes impliquées. Dans le cadre de mon travail, je peux également les éduquer en prévention sur les risque des réseaux sociaux et du partage de contenu intime, leurs expliquer comment certains peuvent se retrouver dans une telle situation et quoi faire si nous sommes en présence d'un tel contenu.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois être attentive aux répercussions possible sur la vie sociale et personnelle des élèves impliqués. Auprès des adolescents avec les réseaux sociaux, les informations se propages très vite. Les autres élèves peuvent aggraver la situation en se mêlant des choses qui ne leur regardent pas et entres eux se contaminer et rapporter des éléments entre eux. Faire attention au situation problématique de violence possible, de rejet des pairs, le jugement des autres, etc. Je dois agir en "prévention" et éviter d'envenimer la situation, le but est d'y mettre un terme. Ainsi essayer d'augmenter le sentiment de sécurité des personnes impliquées. Il faut faire attention également au fait que je ne suis pas mandataire du service de police, que je devrai faire la partie qui m'incombe et contacter le service de police.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

